



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections cantonales

Question écrite n° 64073

Texte de la question

Mme Nicole Feidt attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que les modalités de l'élection des conseillers généraux et le découpage géographique des cantons aboutissent, malgré les retouches apportées, à une sous-représentation des populations urbaines. Elle lui demande dans le cadre de la modernisation de la vie politique française et du renforcement de la démocratie locale, si le moment n'est pas venu de modifier les modalités de l'élection des conseiller généraux.

Texte de la réponse

L'évolution du mode d'élection des conseillers généraux est en effet nécessaire afin de concilier au mieux la représentation des populations et des territoires, réalité en mutation, et la clarté du choix politique. Une réflexion approfondie doit être engagée sur les différentes possibilités, que ce soit en ce qui concerne les conditions du renouvellement des conseils généraux (par moitié ou en une seule fois) ou le mode de scrutin qui sera retenu et le cadre territorial de l'élection. Toutefois une préparation approfondie de cette réforme est nécessaire, en raison de sa portée et des difficultés techniques de sa mise en oeuvre, afin qu'elle puisse être soumise au Parlement lors de la prochaine législature.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64073

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4075

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7111